SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE
16 MAI 2019
COURRIER ARRIVÉ

Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve

République Française

SYNDICAT MIXTE D' AMÉNAGEMENT DE L' ARVE ET DE SES AFFLUENTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE DU **25 mars 2019**

DELIBERATION N° 2019-002

Objet : Avis sur le 2e Programme d'Action et de Prévention des Inondations de l'Arve

MEMBRES DE LA CLE : 94

Membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux **: 48**
Présents : 21
Mandats : 8
Absents : 19

Membres du collège des utilisateurs et usagers **: 29**
Présents : 15
Mandats : 4
Absents : 10

Membres du collège de l'Etat et des établissements publics **: 14**
Présents : 9
Mandats : 5
Absents : 0

Membres représentant du territoire Suisse (voix non délibératives) : 3
Présents : 1
Absents : 2

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars à neuf heures trente, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie en salle Jallouvre à Arenthon, sous la présidence de Monsieur SADDIER Martial, son président.

MEMBRES PRÉSENTS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
  - M. Martial SADDIER (Région Auvergne Rhône-Alpes)
  - M. Raymond MUDRY (Conseil Départemental de Haute-Savoie)
  - Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET (Conseil Départemental de Haute-Savoie)
  - M. Bruno FOREL (CC des Quatre rivières) a reçu pouvoir de M. Gilbert CATALA (CC Cluses Arve et Montagnes)
  - M. Guy ROGUET (CC du Genevois) a reçu pouvoir du M. Pierre-Jean CRASTES (CC Genevois)
  - M. Serge SAVOINI (Syndicat intercommunal Rocailles et Bellecombe)
  - Mme Josette CROZET (CC Cluses, Arve et montagnes)
  - M. Jean-Luc SOULAT (Annemasse Agglo) a reçu pouvoir de M. Alain BOSSON (Annemasse Agglo)
  - M. Robert BURGNIARD (Annemasse Agglo) a reçu pouvoir de M. Jean-Paul MUSARD (CC de la Vallée Verte)
  - M. Maurice LAPEROUSSAZ (Annemasse Agglo)
  - M. Jacques BOUVARD (Annemasse Agglo) a reçu de M. Claude HUGARD (CC Cluses Arve et Montagnes)
  - Mme Claire GRANDJACQUES (CC du Pays du Mont-Blanc)
  - M. Philippe DREVON (CC du Pays du Mont-Blanc) a reçu pouvoir de M. Jean-Jacques GRANDCOLLOT (SIVM du Haut Giffre)
  - M. Gérard BURNET (CC de la vallée de Chamonix Mont-Blanc)
  - M. Daniel BUFFLIER (CC du Pays Rochois) a reçu pouvoir de M. Marin GAILLARD (CC du Pays Rochois)
  - M. Claude MOENNE (CC du Pays Rochois)
  - M. Jean-Pierre MERMIN (CC Faucigny-Glières) a reçu pouvoir de M. Bertrand MAURIS-DEMOURIOUX (CC Faucigny-Glières)
  - M. Stéphane VALLI (SM3A)
  - Mme Dominique JIMENEZ(SM3A)
  - M. André PERRILLAT-AMEDE(SM3A)
  - M. Maurice DESAILLOUD(SM3A)

- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
  - L'Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie représenté par Noel GENTRIC
  - Le Comité Départemental de Haute-Savoie de Canoë-Kayak représenté par M. Patrick OROSZ
  - Le Regroupement des guides de sports d'eau vive de l'Arve représenté par M. Alain PIEDOY
  - La Fédération Départementale de Pêche et Protection de Milieu Aquatique 74 représentée par M. Philippe HUCHET
  - AAPPMA Du Chablais-Genevois représenté par M. Pierre COSTES
  - ATMB représenté par M. Gaëtan MASSON
  - UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes représentée par M. Pierre-Jean SERRET a reçu pouvoir de SNCF Mobilités
  - La Fédération BTP 74 représenté par M. Eric VODINH
  - SNDEC représenté par M. Jean-Marc REYDET a reçu pouvoir de la CCI Haute-Savoie
  - Domaine Skiable de France représenté par M. Jean-Claude OLRY

- France Nature Environnement 74 représenté par M. Thierry DECURNINGE, a reçu pouvoir de Mountain Wilderness France
- ASTERS représenté par M. Christian SCHWOEHRER
- UFC Que Choisir représentée par Mme Pierrette MENERAULT
- EDF – Production et Ingénierie Hydraulique représentée par Mme Anne-Lise BOUVIER, a reçu pouvoir de Fédération EAF-France Electricité
- ENEDIS représenté par M. Alain Michelet

- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**
  - Le Préfet de la Haute-Savoie représenté par Mme Isabelle NUTI, a reçu pouvoir du Préfet Coordonnateur de bassin
  - Direction Départementale des Territoires 74 représentée par Mme Anne DUME – a reçu pouvoir de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes
  - Direction Départementale de la Cohésion Sociale représentée par M. Jean-Philippe WINIARS-KI
  - Direction Départementale de la Protection des Populations représentée par Mme Odile PETIT a reçu pouvoir du RTM
  - ARS Auvergne Rhône-Alpes - Cellule Santé publique représentée par Mme Florence CULOMA a reçu pouvoir de METEO France
  - L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse représentée par M. Yannick PREBAY
  - Groupement de Gendarmerie de Haute-Savoie représenté par Mme le Colonel Rébecca HERBEPIN
  - Agence Française pour la Biodiversité représentée par M. Alain AUBRUN, a reçu pouvoir de l'ONCFS
  - L'ONF représenté par M. Olivier LECLERC

- **Représentant du territoire Suisse (voix non délibératives) :**
  - Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, représenté par M. Hervé FAUVAIN

MEMBRES EXCUSÉS AVEC MANDATS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
  - M. Pierre-Jean CRASTES (CC du Genevois) donne pouvoir à M. Guy ROGUET (CC du Genevois)
  - M. Gilbert CATALA (CC Cluses, Arve et montagnes) donne pouvoir à M. Bruno FOREL (CC des Quatre rivières)
  - M. Claude HUGARD (CC Cluses, Arve et montagnes) donne pouvoir M. Jacques BOUVARD (Annemasse Agglo)
  - M. Alain BOSSON (Annemasse Agglo) donne pouvoir M. Jean-Luc SOULAT (Annemasse Agglo)
  - M. Jean-Paul MUSARD (CC de la Vallée Verte) donne pouvoir à M. Robert BURGNIARD (Annemasse Agglo)
  - M. Jean-Jacques GRANDCOLLOT (SIVM du Haut-Giffre) donne pouvoir à M. Philippe DREVON (CC du Pays du Mont-Blanc)
  - M. Marin GAILLARD (CC du Pays Rochois) donne pouvoir à M. Daniel BUFFLIER (CCPR)
  - M. Bertrand MAURIS-DEMOURIOUX (CC Faucigny-Glières) donne pouvoir à M. Jean-Pierre MERMIN (CCFG)

- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
  - La Chambre de Commerce et de l'Industrie représenté par Mme Marie-Pierre PLANCHAMP, donne pouvoir au SNDEC
  - Fédération EAF-France Electricité représentée par M. David THOUVENOT, donne pouvoir à EDF
  - Mountain Wilderness France représentée par Guy SCHUTTER, donne pouvoir à France Nature Environnement Haute-Savoie
  - SNCF Mobilités représenté par M. Yannick MATILLON donne pouvoir à UNICEM Auvergne Rhône-Alpes

- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**
  - Le Préfet coordonnateur de bassin, Pascal MAILHOS, donne pouvoir au Préfet de la Haute-Savoie
  - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation du bassin Rhône-Méditerranée représentée par M. Christophe BLANC donne pouvoir à la DDT74
  - ONCFS représenté par M. Stephane ANSELME-MARTIN, donne pouvoir à AFB
  - RTM représenté par M. Bruno LAILY donne pouvoir à la DDPP 74
  - METEO France représenté par M. Gilles BRUNOT, donne pouvoir à ARS

MEMBRES EXCUSES / ABSENTS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
  - M. Eric FOURNIER (Région Auvergne Rhône-Alpes)
  - Mme Julie GNUVA (Région Auvergne Rhône-Alpes)
  - M. Joel BAUD-GRASSET (Conseil Départemental de Haute-Savoie)
  - Mme Christine CHAFFARD (CC des Quatre rivières)
  - Mme Caroline LAVERRIERE (CC du Genevois)
  - M. Amar AYEB (CC du Genevois)

- M. Jean-François CICLET (Syndicat intercommunal Rocailles et Bellecombe)
- M. Marc IOCHUM (CC Cluses, Arve et montagnes)
- Mme Sylviane NOEL (CC Cluses, Arve et montagnes)
- M. Jean-Louis CONUS (Annemasse Agglo)
- M. Denis MOUCHET (CC de la Vallée Verte)
- M. Stephane BOUVET (SIVM du Haut-Giffre)
- M. Christophe BOUGAULT (CC du Pays du Mont-Blanc)
- M. Etienne JACQUET (CC du Pays du Mont-Blanc)
- M. André ALLARD (CC du Pays du Mont-Blanc)
- M. Patrick BOUCHARD (CC de la vallée de Chamonix Mont-Blanc)
- M. Alain SOLLIET (CC Faucigny-Glières)
- M. Jean-Claude BURNET (SM3A)
- Mme Marie-Antoinette METRAL (SDIS 74)

- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
  - Chambre des Métiers et de l'Artisanat
  - Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
  - CDPC 74- Comité départemental de pilotage du canyonisme en Haute Savoie
  - AAPPMA Faucigny-Glières
  - Association Nationale des Maires de stations de Montagne
  - Fédération Départementale des Chasseurs 74
  - Pole excellence bois
  - Savoie Mont-Blanc Tourisme
  - Pro Mont-Blanc
  - Innovation et Développement du Tourisme

- **Représentant du territoire Suisse :**
  - CIPEL
  - Electricité d'Emosson SA

Vu, le Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-4 à L 212-11, et R 212-26 à R 212-34, R 212-41 à R 212-42, L 214-1 à L 214-6 et R 214-1 à R 214-56, L 122-4 à L 122-9 et R 122-17 ;
Vu, l'arrêté n° DDEA-2009.796 du 6 octobre 2009, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve ;
Vu, l'arrêté n°DDT-2019-645 du 26 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n°DDT-2016-0652 modifié du 18 avril 2016 portant désignation des membres de la commission des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve ;
Vu, les règles de fonctionnement de la CLE modifiées le 29 septembre 2016 par la délibération n°2016-14 et notamment les articles 4, 10 et 11 ;
Vu, la délibération n° 2016-003 relative à l'élection de Monsieur Martial SADDIER à la Présidence de la CLE en date du 29 avril 2016 ;
Vu, l'arrêté n°DDT-2018-1130 du 23 juin 2018 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve ;
Vu, la déclaration d'intention en vue d'un second Programme d'Actions du Prévention des Inondations (PAPI) du territoire du SAGE de l'Arve, exprimée par le Président du SM3A le 04 juin 2018 ;
Vu, les avis favorables émis par les instances de la CLE du SAGE de l'Arve (le 21/12/2018, le 09/01/2019 et le 04/03/2019) et celles du SM3A (le 13/12/2018, le 07/11/2018/2018, le 06/02/2019 et le 04/03/2019) ;
Vu, la délibération du SM3A n°2019-02-010 portant candidature et engagement du SM3A pour porter le second PAPI Arve 2 et sollicitant les subventions associées ;

Considérant, le projet de PAPI Arve 2 communiqué aux membres de la CLE le 19 mars 2019 et présenté lors de la séance plénière du 25 mars 2019 ;

Considérant, les échanges ayant eu lieu lors de la séance plénière, notamment sur le complément à apporter quant aux dispositifs d'aménagement et de protection à prévoir sur le Bionassay en traversée et en amont du hameau de Bionnay à Saint Gervais les Bains,

Considérant, que les objectifs poursuivis par le PAPI 2 contribuent à la mise en œuvre du volet risque du SAGE de l'Arve en vigueur ;

Considérant, les réponses apportées par le SM3A pour assurer la cohérence et la compatibilité des actions conduites avec les dispositions du SAGE relatives à la préservation des milieux naturels;

Considérant les éléments de contexte, de contenus et d'objectifs suivants :

- Contexte de l'élaboration du 2e PAPI Arve

Créés en 2003, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque. Ils ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation sur un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Il s'agit d'un outil de contractualisation entre les collectivités territoriales ou leurs groupements et l'État.
Pour être labellisés, les projets doivent s'appuyer sur un diagnostic précis du risque sur le territoire, une stratégie locale explicite, et un programme d'actions équilibré alliant actions sur l'aléa et réduction de la vulnérabilité, développement de la culture du risque et préparation à la gestion de crise. La démarche doit être intégrée aux autres politiques publiques mises en œuvre localement, comme celles liées à la préservation de l'environnement et à l'aménagement du territoire.

Les actions mises en œuvre dans les PAPI se répartissent en 7 axes d'intervention permettant une gestion transversale et intégrée du risque d'inondation :

1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
2. Surveillance, prévision des crues et des inondations ;
3. Alerte et gestion de crise ;
4. Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme ;
5. Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
6. Ralentissement des écoulements ;
7. Gestion des ouvrages de protection hydraulique

- Contenus, objectifs du 2e PAPI Arve

Le 2e PAPI porte sur le territoire correspondant au périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve. Le présent PAPI est porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) et conventionne avec la Communauté de Communes du Genevois pour son territoire.

L'objectif prioritaire en matière de prévention des inondations sur le territoire du SAGE de l'Arve est la protection des populations et des enjeux économiques. La stratégie de mise en œuvre pour la prévention du risque inondation sur le territoire du SAGE de l'Arve vient directement dans la continuité du travail réalisé durant le PAPI Arve 1, et s'appuie sur les 7 axes d'intervention du dispositif PAPI :

- AXE 1 - L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, à travers la réalisation d'un bon nombre d'études de sous-bassins versants sensibles encore mal connus, la réalisation de plans de gestion des matériaux sur les petits affluents à fort enjeux, la réalisation des obligations réglementaires des communes en matière d'information préventive et de gestion de crise, et enfin la sensibilisation et la formation des scolaires, du grand public, des techniciens et des élus au risque d'inondation ;
- AXE 2 - La surveillance et la prévision des crues et des inondations, à travers la mise en place d'un système d'alerte sur les principaux tronçons où le service de prévision Vigicrue de l'Etat restera absent, grâce à l'installation d'un réseau de mesure adapté, ainsi qu'à la mise en oeuvre et la révision des principaux plans de gestion des matériaux solides ;
- AXE 3 - L'alerte et gestion de crise, à travers la mise à jour de 18 PCS, sur les communes le nécessitant. Ce travail fera suite à celui réalisé durant le PAPI Arve 1 ayant abouti à la réalisation de tous les PCS sur les communes avec obligation ;
- Axe 4 - La prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme, à travers la réalisation et la révision par les services de l'État des PPRI sur la base des études hydrauliques réalisées dans le cadre du PAPI Arve 1 notamment ;
- Axe 5 - La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, à travers la mise en place de campagnes de diagnostics et de travaux ainsi que de plans de mise en sécurité et de continuité pour les bâtiments en zone inondable, basés sur les préconisations de l'étude globale de réduction de la vulnérabilité du bassin de l'Arve réalisée dans le cadre du PAPI Arve 1 ;

- Axe 6 - Le ralentissement des écoulements, à travers la réalisation d'études et de travaux d'aménagement, issus notamment des études de bassins versant réalisées dans le cadre du PAPI Arve 1, en particulier la réalisation d'ouvrages de gestion des apports solides torrentiels ;
- AXE 7 - La gestion des ouvrages de protection hydraulique, avec le confortement ou la création d'ouvrages tel que défini notamment dans le cadre des études globales de fonctionnement hydraulique de l'Arve et du Giffre-Risse réalisées lors du PAPI Arve 1.

Les actions qui seront réalisées dans le cadre de ce PAPI correspondent aux enjeux prioritaires qui ressortent du diagnostic approfondi et partagé du territoire et qui n'ont pas encore été traité par le PAPI Arve 1.

Après en avoir délibérée, les membres de la CLE du SAGE de l'Arve :

ARTICLE 1 : APPROUVENT le projet de Programme d'Action de Prévention des inondations Arve n°2 tel que présenté en séance plénière par le SM3A,

ARTICLE 2 : APPROUVENT le complément des fiches action relative à la protection du hameau de Bionnay par le Bionassay sur la commune de Saint-Gervais-les-Bains,

ARTICLE 3 : AUTORISENT le président de la CLE à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votes pour : 62 voix

Nombre de votes contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,

Martial SADDIER